

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00463

**MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX LIES AU CHANGEMENT
DE L'INFRASTRUCTURE DU RESEAU D'INSTALLATION
TECHNOLOGIQUE DU STADE GEOFFROY GUICHARD A
SAINT-ETIENNE - LOTS 1 ET 2 CONCLUS AVEC
L'ENTREPRISE FAUCHE CENTRE EST**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la nécessité de lancer un marché alloti pour des travaux relatifs au changement de l'infrastructure du réseau d'installation technologique du stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne comprenant un lot n°1, changement d'infrastructure réseau et un lot n°2 concernant l'installation temporaire d'un poste de livraison HTA sur l'aire régie,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 24 mars 2023 pour une apparition sur le site L'USINE NOUVELLE.COM et sur le site internet de Saint-Étienne Métropole avec une remise des offres fixée au 18 avril 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, deux offres ont été reçues :

- Société DOUSSON, 39 rue Gustave Delory, BP 15, 42964 Saint-Etienne Cedex 9,
- Entreprise FAUCHE CENTRE EST, ZI Gavé, BP 78, 42330 Saint-Galmier,

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées au regard des critères de jugement des offres ci-après :

- le prix des prestations pondéré à 60 %,
- la valeur technique pondérée à 40 %.

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres, que le candidat FAUCHE CENTRE EST a remis des propositions économiquement les plus avantageuses pour Saint-Étienne Métropole compte tenu des critères de jugement des offres précités,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif au changement de l'infrastructure du réseau d'installation technologique du stade Geoffroy-Guichard à Saint-Etienne est attribué à l'entreprise FAUCHE CENTRE EST, sise ZI Gavé, BP 78, 42330 Saint-Galmier, Siret n° 415 104 223 00037.

Le candidat FAUCHE CENTRE EST a donc été retenu pour les deux lots suivants :

- lot n°1 : Changement de l'infrastructure réseau IT,
- lot n°2 : Installation temporaire d'un poste de livraison HTA sur l'aire régie.

RECU EN PREFECTURE

Le 17 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230427-C20230046310

Date de mise en ligne : 17 mai 2023

ARTICLE 2

Le marché est conclu pour les montants suivants :

- lot n°1 : Changement de l'infrastructure réseau IT : montant de 128 597,96 € HT ; ces prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire ;
- lot n°2 : Installation temporaire d'un poste de livraison HTA sur l'aire régie : montant de 22 510,49 € HT ; ces prestations seront traitées par des prix unitaires au regard des quantités réellement mises en œuvre.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget SPOR 21351 HT-200 STADE.

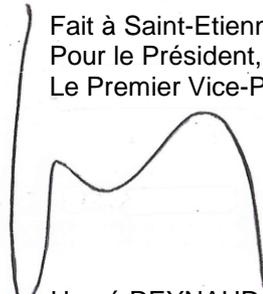
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 17/05/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD